

Coronavirus : protégeons les personnes vulnérables

Si vous souffrez d'une pathologie chronique
ou que vous prenez un traitement qui diminue
les défenses immunitaires :

- prenez l'avis de votre médecin traitant,
- contactez le secrétariat de votre service
de santé au travail au **n° de tél compléter localement**

Le médecin du travail pourra définir
les mesures à mettre en œuvre
pour protéger votre santé.

Cette mesure s'applique aussi aux femmes enceintes et aux
personnes handicapées.

Dans tous les cas, continuez à appliquer les mesures
barrières pour vous protéger.

Pour en savoir plus,
RDV sur l'application mobile Forum !



Télécharger Forum, l'actu de La Poste sur les
stores Google, Apple, Facteo ou scanner les QR
code ci-contre :



Google Play



App Store